



## FICHE TECHNIQUE

Equipement en moyens de protection  
contre les agents infectieuxÉquipier  
Prompt secours  
MAJ- 05-2024

Q

uand

Comme il est impossible de dire si une personne, même apparemment saine, est porteuse ou non d'une maladie infectieuse, il est **indispensable que l'intervenant se protège contre les agents infectieux** chaque fois qu'il prend en charge une victime.

Toutefois, pour ne pas alourdir les mesures, le choix des moyens de protection dépend :

- Des **gestes de secours** à entreprendre.
- Des **manifestations** présentées par la victime.
- Des **consignes** données par l'**autorité d'emploi**.

P

ourquoi

Lors de la prise en charge d'une **victime porteuse de germes infectieux**, les moyens de protection ont pour objectif de **limiter le risque de contamination** :

- Par **contact** (peau de la victime, sang, matériels souillés).
- Par **voie aérienne** (postillons, gouttes de salive).

# A

## vec quoi

- **Les gants à usage unique ou stériles.**

Ces gants permettent d'assurer une **protection des mains de l'intervenant** contre le risque d'exposition au **sang** ou à un **autre liquide biologique** comme la salive, l'urine ou les selles.

*Les gants à usage unique en PVC, nitrile, sans latex fournissent une protection tout à fait efficace.*

- **Les masques médicaux.**

Portés par la victime, ils protègent l'**intervenant** contre les **projections** (salive, éternuement).

- **Les masques de protection respiratoire.**

Ils permettent de protéger l'**intervenant** d'une **contamination aérienne**.

- **Les lunettes de protection.**

Elles permettent de protéger l'**intervenant** d'une **contamination par projection dans les yeux**.

- **Les masques imperméables avec protection oculaire.**

Portés par l'**intervenant**, ils permettent de protéger sa **bouche** et ses **yeux des projections liquides** (salive, sang et sécrétions).

- **Les charlottes ou les cagoules.**

Elles assurent la protection des **cheveux de l'intervenant** contre les **projections**.

- **Les sur-blouses.**

Elles protègent l'**intervenant** contre les **projections sur ses vêtements**.

# C omment

L'**équipement** avec ces moyens de protection **peut être complet ou partiel**.

## Mise en place des moyens de protection

Préalablement à la mise en place des moyens de protection, il convient de :

- **Se laver les mains.**

Puis revêtir tout ou partie des équipements suivants, dans l'ordre figurant ci-dessous :

- Mettre en place la **charlotte** ou la cagoule.

Lors de la mise en place de la charlotte ou de la cagoule, il convient de veiller à ce qu'elle recouvre la totalité des cheveux.

- Mettre en place la **surblouse**.

La surblouse doit être revêtue par l'avant.

L'ouverture étant située dans le dos, il convient de se faire assister pour les fixer les lanières à l'arrière à la base du cou ou dans le dos.

- Mettre en place le **masque de protection**.

Le masque est placé avant la protection oculaire s'il n'en possède pas une lui-même.

Il est maintenu par des élastiques ou par des lanières qui sont passées l'une au-dessus des oreilles par-dessus la charlotte et l'autre en dessous.

Après avoir mis en place le masque, il faut resserrer avec deux doigts l'agrafe qui est située au-dessus de la racine du nez.

- Mettre en place les **lunettes de protection**.

Les branches doivent être glissées sous la charlotte.

*Certaines lunettes de protection à usage unique nécessitent un « montage » avant utilisation.*

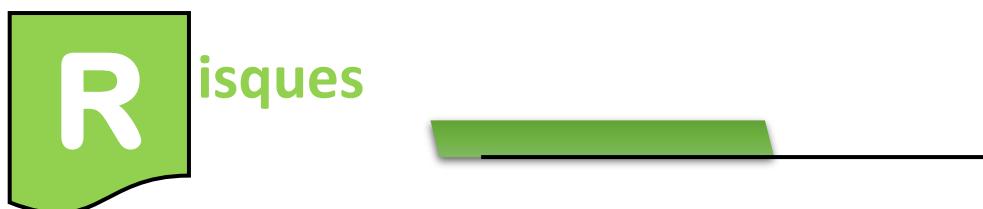
- Mettre en place les **gants à usage unique ou stériles**.

## Retrait de l'équipement de protection

Afin **d'éviter toute contamination au moment du retrait** des moyens de protection, le secouriste doit se dévêter de la manière suivante :

- Retirer la **protection oculaire puis respiratoire**.
- Retirer la **charlotte et la surblouse** en la retournant.
- Retirer en **dernier les gants à usage unique** pour éviter toute contamination des mains du secouriste.

Les équipements souillés doivent être placés dans les conteneurs de DASRI.



Lors du retrait des moyens de protection, il faut veiller à **ne pas entrer en contact avec la face externe souillée des équipements**.



Les mains nues n'ont pas touché les faces externes des équipements.

Les équipements, une fois ôtés, sont placés directement dans l'emballage à élimination de déchets.